



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2023

*L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 14 décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 06 décembre 2023, s'est réuni à l'Espace François Mitterrand à la salle La Savoyarde de Montmélian, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		JF CLARAZ	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Ludovic	DAL-PAI (Suppléant)	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER		JL BENETTI	X
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Claire	CHARGUERON (Suppléante)	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE			X
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC			X
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		E. VANACKERE	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		F. VILLAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

## **209-2023 SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024-2025-2026 AVEC L'ASSOCIATION BIEN VIVRE EN VAL GELON**

**Rapporteur : Béatrice SANTAIS**

La Communauté de communes subventionne chaque année l'association Bien Vivre en Val Gelon qui intervient notamment sur des missions d'éducation en matière d'environnement ou de mobilité sur le secteur du Val Gelon et du bassin rochettois.

Association de développement local, Bien Vivre en Val Gelon, décline son projet associatif autour de trois axes prioritaires : Le bien vivre ensemble, L'éducation au territoire, Les activités de pleine nature. Chacun de ces axes s'appuie sur une démarche ouverte de participation et de mobilisation des habitants et des acteurs locaux.

Considérant le rôle de l'association de BVVG, relais local, à l'écoute et porte-parole des habitants, contribuant à accompagner les orientations de la communauté de communes et à penser le territoire

autour des parcours de vie des habitants dans leur diversité, comme défini dans la Convention Territoriale Globale signée entre la CCCS et la CAF, à laquelle BVVG est associée,

Considérant l'agrément Espace de Vie sociale de BVVG, dont l'objet est de développer prioritairement des actions collectives permettant le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage ainsi que la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers,

La Communauté de communes souhaite conforter son soutien à l'association Bien Vivre en Val Gelon au travers d'une convention pluriannuelle dont l'objet est de fixer les modalités de ce partenariat dans le cadre d'objectifs et de programmes d'actions pluriannuels.

Cette convention court sur la période 2024 à 2026.

Elle identifie à ce jour deux annexes :

- L'Annexe I « le projet de l'association » décliné au travers de six thématiques et d'un programme d'actions 2024/2026, rediscutées en détail chaque année en comité technique puis comité de pilotage.
- L'Annexe II « Un volet financier pluriannuel 2024/2026 », dont la programmation par thématique est discutée chaque année à l'appui du budget prévisionnel annuel de l'association.

Pour faciliter le partenariat entre les parties et définir, dans le respect des compétences et de missions de chacun, les actions à mener par l'association, il est proposé deux instances de gouvernance et de pilotage de la convention :

- **Un comité technique** qui prépare les projets d'actions soumis par l'association, la maquette financière, le Bilan et l'évaluation des actions conduites par BVVG afin de les présenter pour validation au comité de pilotage ;
- **Un comité de pilotage** qui valide les projets d'actions et la maquette financière. Il est composé des VP de la communauté de communes concernés par les projets d'action (transition écologique, mobilité, environnement, alimentation-tourisme, cohésion sociale, jeunesse) et des élus communautaires désignés pour siéger au Conseil d'Administration de l'association.

Les moyens alloués à l'association restent constants. La communauté de communes Cœur de Savoie contribue financièrement pour un montant annuel prévisionnel maximal de 28 000€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024/2025/2026 à signer avec l'association Bien Vivre en Val Gelon ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention et toutes pièces afférentes à cette délibération ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget principal des exercices 2024, 2025 et 2026.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

Le Secrétaire de séance



**Sébastien MARTINET**

La Présidente,



**Béatrice SANTAIS**

